Quel RIFSEEP pour les les ingénieur.es technicien.nes à Ivry ?

Une heure d'information syndicale (HIS) s'est tenue en visio le 4 février dernier. Elle a réuni une cinquantaine d'agent·e·s, concerné·e·s par le RIFSEEP des ingénieur.es technicien.nes.

Malgré le positionnement habituel de la CGT concernant les différents régimes indemnitaires (qui mettent en concurrence les collectivités entre elles et qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des retraites), nous avons pour but de défendre avec les agent·e·s les droits et intérêts des salarié·e·s.

C'est ainsi que cette HIS s'est construite afin que chacun·e s'exprime sur les revendications afin de relancer les négociations auprès de notre employeur.

Un premier constat confirme que les ingénieur.es technicien.nes d'Ivry ne sont pas sur-payé·e·s – cela a notamment pour conséquence d'une part, le départ de certain·e·s vers d'autres collectivités plus attractives. De fait, pour les mêmes raisons, Ivry serait moins attractive avec un régime indemnitaire moins conséquent.

On constate un effet "boule de neige" : La perte de cadre conjuguée aux difficultés de recrutement dégradent fortement les conditions de travail des agent·e·s en poste et engendrent des risques professionnels de plus en plus forts, notamment lors d'encadrement de chantiers.

Autre constat sur les métiers de l'informatique : les primes informatiques sont alignées sur les métiers des années 70. La valorisation des compétences des métiers NTIC n'est pas toujours liée aux diplômes.

Les cadres présent·e·s s'interrogent sur le retard pris par la ville d'Ivry-sur-Seine quant à la mise en œuvre du RIFSEEP pour les ingénieur.es technicien.nes.

De cette réunion, plusieurs revendications sont exprimées.

A l'unanimité les agent·e·s demandent que la rémunération prennent en compte les responsabilités, la technicité et les dangers liés au poste.

Décision :

Travailler à l'élaboration d'un courrier à l'attention de Monsieur le Maire pour attirer son attention sur les problèmes évoqués et le faire valider plus largement par les cadres concernés.

Mettre en place un groupe de travail ouvert à tou·te·s les agent·e·s concernés pour travailler sur ces questions.

Vos remarques et réactions, tant sur la démarche impulsée que sur le contenu, sont les bienvenues à cgtugict@ivry94.fr.

Le point sur la promo REDACTEUR !!

La promotion interne consiste à permettre à un agent de passer dans le cadre d'emploi de niveau supérieur. Depuis le 01/01/2021, la sélection des agent·e·s se fait sur propo-sition de la collectivité au regard des "Lignes Directirces de Gestion" – LDG. Elles sont au nombre de 6 *(valeur professionnelle, fonctions exercées, ancienneté, concours et examens professionnels, formations profes-sionnelles et diplômes).*

Les agent·e·s concerné·e·s, sont évalué·e·s par leur responsable hiérarchique sur les critères suivants :

- Manière de servir au quotidien et responsabilités exercées
- Prises d'initiatives, force de propositions et participation au projet de service ou de direction
- Aptitude à exercer des responsabilités plus élevées, capacité à accomplir des tâches plus complexes ou nécessitant des connaissances plus étendues.

Vous devez être informé·e de cette évaluation (vous devez signer la fiche qui doit parvenir en DRH avant **le 25 mars 2022**)

Faites nous connaître votre situation.

J'ai des idées pour faire évoluer le syndicat ou pour faire évoluer le CASC

Je souhaite que le syndicat UFICT CGT prenne contact avec moi

Nom ---------- Prénom ----------

Service ---------- téléphone ----------

Grade---------- Lieu de travail ----------

Observations :

Je souhaite adhérer à l'UFICT CGT

Nom ---------- Prénom ----------

Service ---------- téléphone ----------

Grade ---------- Lieu de travail ----------

☐ Je souhaite m'investir dans un mandat : ☐ Comité social territorial (fusion CTP & CHSCT)

☐ Comité d'actions sociales et culturelles (CASC)

☐ Je ne souhaite pas avoir de mandat mais je veux bien aider ponctuellement *(recherche juridique, rédaction article, préparation dossier, ….)*

la cgt ICT COMMUNAUX D'IVRY-SUR-SEINE UGICT La référence syndicale

L'actu

Journal des ingénieur·e·s cadres technicien·ne·s et agent·e·s de maîtrise Agent·e·s de la ville d'Ivry-sur-Seine

N° 3- Février – mars 2022

La commission exécutive :
Kamel Adjout, *(service des activités sportives municipales),* ***Pierrette Calvao*** *(retraitée),* ***Laurence Chauvin*** *(Direction des sports),* ***Sylvie Cuénot*** *(service habitat),* ***Julie Frances*** *(pôle familles),* ***Cyril Matéo*** *(service emploi et développement des compétences),* ***Nathalie Tilhac (****Centre Municipal de Santé),* ***Caroline Viau*** *(Syndicat UFICTAM CGT territoriaux d'Ivry-sur-Seine)*

Edito

Cher.es camarades, cher.es collègues,
Alors que les contaminations dues aux variants du COVID reprennent, la guerre éclate aux portes de l'Europe.
La CGT, dans un communiqué intersyndical avec la FSU et Solidaires, rappelle « son opposition à toute escalade militaire dont les conséquences, imprévisibles, peuvent conduire à un engrenage et à une confrontation des impérialismes au détriment des peuples ».
Internationaliste et humaniste, la CGT dénonce le fait de guerre qui met en opposition les peuples du monde et qui n'est que le jeu des vendeurs d'armes dont le commerce profite à une poignée de privilégiés.
Le slogan de Karl Marx en 1848 ***« Prolétaires de tous les pays, unissez-vous »*** reste un repère fort pour notre syndicalisme de classe et de masse.
Notre solidarité va en cet instant vers le peuple d'Ukraine qui subit les foudres meurtrières d'un mégalomane et le peuple russe est pris en otage par des décisions qui le dépasse.
Tel un effet papillon, le libre-échange entre les grandes puissances industrielles du monde est bousculé. L'inflation frénétique des prix des produits de première nécessité explose : le gaz, le pétrole, le blé … Et ce sont encore les populations qui en font les frais.
En France, la régression sociale s'accélère. Nos conditions de travail se dégradent, on ne sait plus parfois pour qui ou pour quoi on travaille.
Nos salaires ne nous permettent plus parfois de répondre aux besoins primaires: se loger dignement, se chauffer, se déplacer, manger des produits de qualité…
En effet, nous sommes toutes et tous rendu·e·s à subir de plus en plus notre travail, alors que nos missions de service public devraient être valorisées par un financement public à la hauteur des besoins et une organisation collective qui met en avant la solidarité plutôt que la charité.

Le gouvernement actuel préfère enrichir des cabinets de conseil plutôt que de soutenir les agent.e·s de la Fonction publique dont le savoir-faire est protégé par le statut. Notre syndicat essaie, modestement, de faire changer les choses en réunissant à chaque fois que c'est possible les agent.e·s autour de préoccupations communes : rôle et missions des chef·fe·s· de service, régime indemnitaire des ingérnieur.es et technicien.nes, évolution de carrière des agent.es de maîtrise, …
Nous sommes en effet convaincu.es que c'est en réunissant les intelligences au sein de la collectivité que nous réussirons à porter des revendications justes auprès de notre employeur mais aussi de notre ministre de tutelle. C'est pour cela que nous serons dans la rue, à l'appel de notre fédération CGT des services publics, pour l'augmentation de nos effectifs, pour le dégel du point d'indice, pour une retraite digne à taux plein à 60 ans !

Départ collectif devant la mairie d'Ivry le 31 mars à 13h pour rejoindre la manifestation au départ de Bastille à 13h30.

Par une note adressée aux directeur·rice·s et responsables de service, la directrice générale des services informe qu'il a été décidé de fermer les services municipaux les vendredi 27 mai (Pont de l'Ascension) et 15 juillet (pont de la fête Nationale).
Outre le fait que **les organisations syndicales n'ont pas été consultées**, il nous semble qu'au regard de la situation sur les 1607 heures, cette imposition de congés à déduire du capital de chaque agent·e est plutôt malvenue.
Comme vous R. Marchand l'a indiqué au Président du Tribunal administratif, les agent·e·s territoriaux·les n'ont de cesse que de rendre un service public de qualité. Une fois encore, la reconnaissance des efforts n'est pas au rendez-vous.
La bataille à mener pour la défense du service public doit être partagée. En agissant de la sorte, la ville ne démontre pas qu'elle reconnait à chacun·e l'effort fourni durant la période de crise. Arbitrairement, la direction générale décide à la place du personnel de la manière dont il doit prendre ses congés. Même si certains agents peuvent apprécier cette imposition de congé, pour d'autres, cela pose des problèmes notamment pour les familles monoparentales et/ou avec garde alternée. Par ailleurs, en imposant les congés de la sorte, on ne se soucie pas **des organisations de travail**. A l'heure où nombre de cadres rencontrent des difficultés à mener à bien les missions qui leurs sont confiées, l'absence occasionnée engendrera encore et encore du retard dans l'aboutissement des tâches incitant ainsi cumuler des heures supplémentaires pour répondre aux exigences calendaires.
Nous déplorons le manque de dialogue social sur cette question.

Faites-nous connaître votre avis

UGICTAM CGT des territoriaux d'Ivry-sur-Seine – 30 rue Saint-Just 94200 Ivry-sur-Seine – tél. : 06 18 36 01 89 -

Echo des négos

Direction de crèche : Victoire !

Après maintes négocations et actions syndicales, la lutte a payé et les directeur·rice·s de crèche ont été entendu·e·s.

La DRH a procédé à l'analyse du décret NBI qui a été soulevé lors de la réunion avec les directeur·rice·s de crèche.
Il s'avère que celui-ci est applicable à la situation des agent·e·s exerçant des missions de direction de crèche en QPV lié au fait que le statut des crèches a évolué de mini crèche à multi accueil.
La DRH se rapproche de la responsable du service petite enfance repérer les agent·e·s bénéficiaires.

Le rattrapage sera effectué probablement sur la paie de mars.

Promo interne

Critères ... vous avez dit "Critères" ????

Difficile de travailler sur la question de la promotion interne sans avoir la même règle du jeu que la DRH. Ça, c'est un premier constat. L'autre constat c'est que la règle établie porte exclusivement sur la reconnaissance des agent.es d'exercer des missions sur le grade supérieur, brouille considérablement les pistes. Au bout du compte, au regard des quotas, trop peu d'agents sont présentés à la PI. Pour exemple, pour la PI de technicien·ne, seulement 16 agent·e·s ont été proposé·e·s par leur hiérarchie sur 172 répondant aux conditions d'accès.

Sur quelles bases, les 156 autres agent·e·s n'ont pas été proposé·e·s ? Critères objectifs ou subjectifs ?

Quelles sont les difficultés que rencontrent les cadres pour mener à bien cette mission qui leur incombe qui est de permettre ou non à un·e agent·e d'accéder au grade supérieur ?

ON BOUGE QUAND ?

On bouge le 31 MARS, ET ON VA SE FAIRE ENTENDRE !!

Vers une journée nationale de grève et de mobilisation des territoriaux

Aujourd'hui, le quotidien des 1 900 000 agents territoriaux c'est une perte de sens au travail, des pressions de plus en plus importantes de nos employeurs, des salaires bloqués et des conditions d'existence de plus en plus difficile voire un manque de reconnaissance.

La loi de transformation de la Fonction Publique entend bien changer la nature de la Fonction Publique Territoriale. C'est un véritable arsenal contre les fonctionnaires et l'emploi public

Cette loi c'est notamment :

- Le vol de congés (passage au 1607 h)
- Le gel du point d'indice
- Les lignes directrices de gestion de l'austérité avec la fin de nombreuses compétences de nos CAP en matière d'avancement de grade
- La suppression des CHSCT et la remise en cause des commissions de réforme
- Le détachement d'office des fonctionnaires dans les entreprises privées en cas de concession d'un service, l'externalisation, de privatisation
- La mise en place d'accords « majoritaires » locaux au détriment du statut national
- La fin de l'égalité de traitement, de l'unicité des grilles et du point d'indice
- La mise en place par ordonnance d'un « code de la fonction publique » (passage des droits collectifs attachés à la personne à des pseudos droits renégociables attachés à la collectivité ou l'administration donc aggravation de l'individualisation) impliquant la liquidation du statut de la fonction publique et la mise à mort de la fonction publique de carrière.

Nous avons toutes les raisons de rejeter cette politique. Ce que nous voulons est pourtant simple

Travailler dans les meilleures conditions, avec une garantie de carrière et avec des salaires qui évoluent de manière significative et en se faisant respecter.

C'est pour cela que la CGT revendique

- 10% d'effectif supplémentaire
- 10% de temps de travail en moins pour aller vers les 32h et du travail pour tou·te·s
- 10% d'augmentation immédiate du point d'indice et le rattrapage des 12 ans de gel
- L'abrogation de la loi de transformation de la FP

LE 31 MARS C'EST L'OCCASION DE REAFFIRMER, ENSEMBLE, LE MÊME JOUR, TOUTES LES REVENDICATIONS

Départ collectif devant la mairie d'Ivry le 31 mars à 13h pour rejoindre la manifestation au départ de Bastille à 13h30.

Mon salaire, c'est aussi ma protection sociale

la cgt

Seul le travail est créateur de richesses.
Il faut donc le valoriser en augmentant Le salaire brut, en permettant a chacun de s'y épanouir. Pour les gagner, la CGT est disponible pour tous les travailleurs salariés ou indépendants.

Salaire brut
Salaire net + cotisations sociales

Cotisations sociales
La part salariale : cotisations versées par le salarié pour sécuriser sa santé, sa retraite, sa famille, sa possible perte d'emploi...

La part patronale : cotisations versées par l'employeur au même titre. Ces cotisations qu'ils appellent « charges » sont du salaire dû au titre du travail effectué.

La CSG : contribution sociale généralisée. Elle s'est, en partie, substituée aux cotisations sociales (maladie, famille) mais ne crée pas de droits, contrairement aux cotisations.
L'employeur ne paye pas de CSG.

Exonération de cotisations pour l'employeur, ou réduction Fillon mise en place depuis 2007.

Suppression de cotisations pour les salariés : mise en place par Macron qui sera très vite compensée par une augmentation de la mutuelle ou par le non-remboursement des médicaments.

BULLETIN DE PAIE

Employeur		Salarié	
Société	Établissement	Nom	Prénom
Adresse		Adresse	
N° de code APE	N° SIREN	Emploi	
Convention collective		Classification	
		Salaire de base (151,67 h) : 1 509,12	
Période du 1er au 30 juin 2018		Date de paiement : 29 juin 2018	

Rémunération brute			
Dénomination	Base	Nombre ou taux	Montant
Salaire de base	9,9500	151,67h	1 509,12
Prime d'ancienneté			+34,00
Total			1 543,12

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Taux patronal	Part employeur
SANTÉ					
Sécurité sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	*1 543,12*			*13,00 %*	*200,61*
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	*1 543,12*	*0,40 %*	*6,17*	*0,80 %*	*12,34*
Complémentaire Santé	*1 543,12*	*1,40 %*	*21,60*	*2,10 %*	*32,41*
Complémentaire Garantie Maintien de Salaire	*1 543,12*			*0,30 %*	*4,63*
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	*1 543,12*			*1,30 %*	*20,06*
RETRAITE					
Sécurité sociale plafonnée	*1 543,12*	*6,90 %*	*106,48*	*8,55 %*	*131,94*
Sécurité sociale déplafonnée	*1 543,12*	*0,40 %*	*6,17*	*1,90 %*	*29,32*
Complémentaire Tranche 1	*1 543,12*	*3,90 %*	*60,18*	*5,85 %*	*90,28*
Complémentaire Tranche 2					
FAMILLE	*1 543,12*			*3,45 %*	*53,24*
ASSURANCE CHÔMAGE	*1 543,12*	*0,95 %*	*14,66*	*4,20 %*	*64,81*
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					*64,47*
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	*1 560,87*	*6,80 %*	*106,14*		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	*1 560,87*	*2,90 %*	*45,26*		
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					*- 406,46*
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			*366,66*		*297,65*

Net payé *en euros : 1 176,46*

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie : *7,42*

Allégement de cotisations employeur : *434,24*

Total versé par l'employeur : *1 840,78*

Net imposable : 1254, 13